

ARRÊTÉ N° 2024-668

POLICE MUNICIPALE

OBJET : Règlementant le stationnement pour la pose d'un échafaudage sis 7 rue de Palluau à SAINT CYR SUR LOIRE.

Monsieur le Maire de la commune de SAINT-CYR-SUR-LOIRE,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée et complétée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n° 96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2212-1, L. 2213-1 et L. 2213-2,

Vu les décrets n° 85-807 du 30 juillet 1985, n° 86-475 du 14 mars 1986 et n° 86-476 du 16 mars 1986 précisant les pouvoirs de police du Maire, du Président du Conseil Général et du Préfet en matière de circulation routière,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande de : **SARL TECHNIPOSE – 676 route de Verneuil – 37360 Beaumont-Louestault.**

Considérant que les travaux nécessitent l'installation d'un échafaudage et que la circulation des véhicules soit maintenue,

Sur proposition de Madame la Directrice Générale des Services,

ARRETE

ARTICLE PREMIER :

Pour la période du **16 au 30 mai 2024**, les mesures stipulées dans les articles suivants seront donc applicables :

- Autorisation de stationnement sur 17 mètres de long au droit du n° 7 rue de Palluau, pour la pose d'un échafaudage avec matérialisation par cônes de lûbeck et AK5,
- Aliénation de l'accotement avec indication du cheminement pour les piétons par panneaux, à 30 mètres en amont et en aval,
- Mise en place d'une matérialisation de l'emprise du chantier empiétant sur le domaine public, par pose de cônes K5a et dispositif lumineux pour la nuit,
- La chaussée sera laissée propre,
- La circulation des véhicules et l'accès aux riverains seront maintenus,

ARTICLE DEUXIEME :

Cette réglementation sera affichée aux extrémités du chantier. Elle sera également annoncée et signalée conformément aux instructions sur la signalisation routière en vigueur par les soins et aux frais de l'entreprise.

La signalisation correspondante ainsi que l'affichage du présent arrêté seront mis en place **au moins 48 heures à l'avance** par l'entreprise intéressée et sous son entière responsabilité.

Hôtel de ville

ARTICLE TROISIEME :

Les véhicules en stationnement sur les emplacements indiqués à l'article 1^{er} pourront, sur ordre des Services de Police, être enlevés aux risques et frais de leurs propriétaires (article R417-10 du Code de la Route).

ARTICLE QUATRIÈME :

Madame la Directrice Générale des Services de la ville de Saint-Cyr-sur-Loire et Madame la Directrice Départementale de la Sécurité Publique d'Indre-et-Loire, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation leur sera adressée.

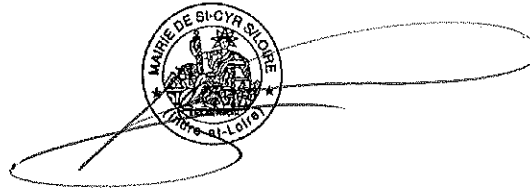
Une ampliation du présent arrêté sera également transmise à :

- Monsieur le Directeur des Services Techniques et de l'Aménagement Urbain,
- Le chef de police du poste de Police Nationale de Tours Nord,
- Le service de Police Municipale de Saint-Cyr-sur-Loire,

Il sera en outre transcrit sur le registre des arrêtés de la commune.

Fait à Saint-Cyr-sur-Loire, le quinze mai deux mille vingt-quatre.

**Pour le Maire absent,
Le Premier Adjoint,**

A circular official stamp of the Municipality of Saint-Cyr-sur-Loire, Indre-et-Loire, is overlaid with a large, stylized signature in black ink.

Patrice VALLEE

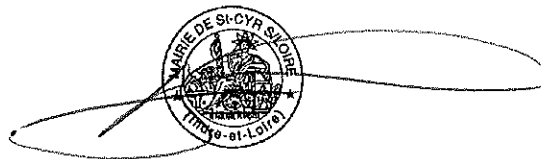
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'ORLÉANS dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage, de sa notification et de sa transmission aux services de l'Etat chargés du contrôle de légalité. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télé recours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

ACTE ADMINISTRATIF EXÉCUTOIRE LE

17 MAI 2024

Le Maire soussigné certifie sous sa responsabilité, compte tenu de son affichage, de sa publication ou de sa notification, le caractère exécutoire de l'acte.

**Pour le Maire absent,
Le Premier Adjoint,**

A circular official stamp of the Municipality of Saint-Cyr-sur-Loire, Indre-et-Loire, is overlaid with a large, stylized signature in black ink.

Patrice VALLEE